

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 novembre 2017 à 18 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **17-11-989 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 novembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réorganisation administrative
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **17-11-990 Réorganisation administrative**

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Houde en date du 20 novembre 2017 en regard de la réorganisation administrative visant le Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que certains postes seront affectés par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

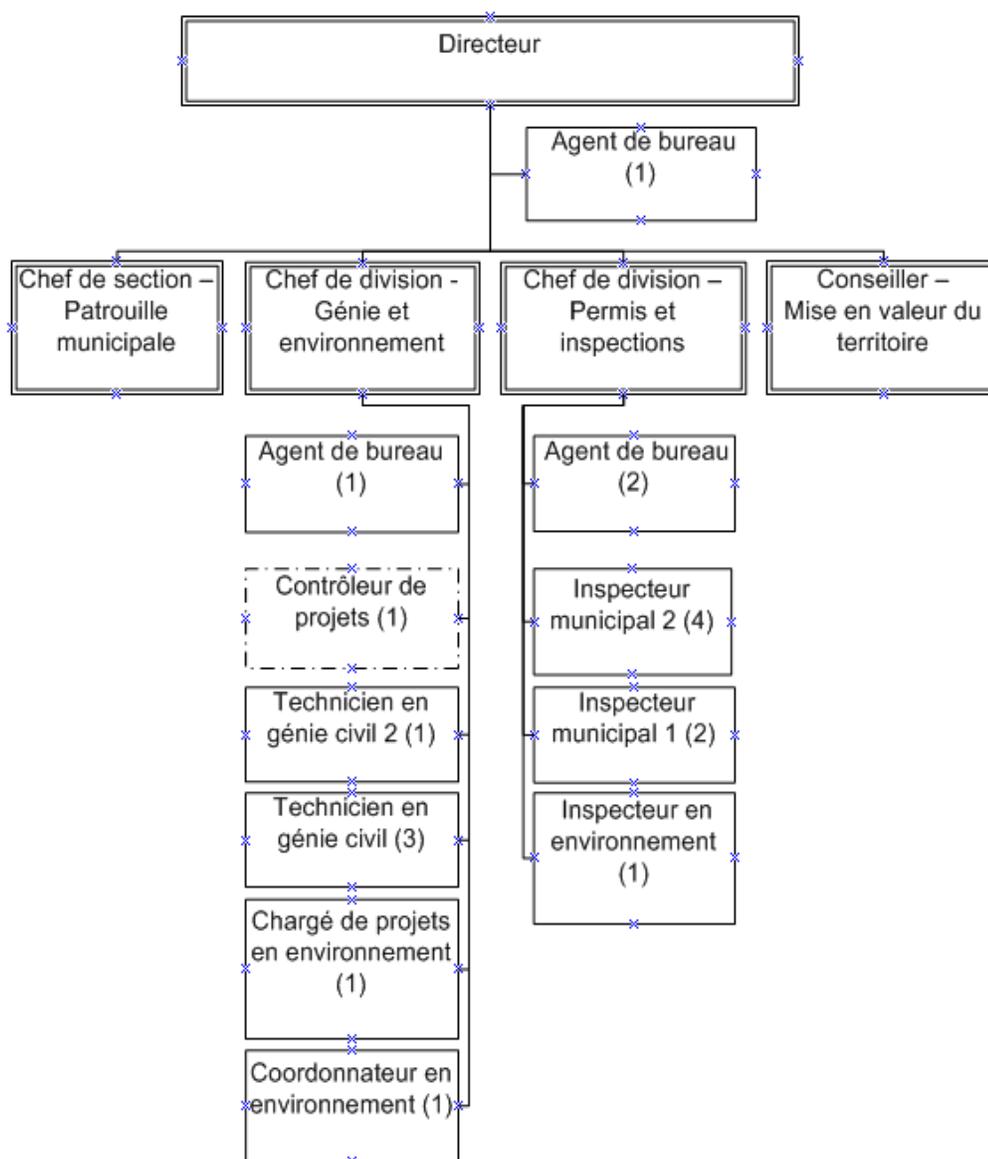
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient fusionnées les divisions Technique et Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT);

QUE cette nouvelle division soit ainsi dénommée : Division – Génie et environnement;

QU'en conséquence, soit adoptée la structure organisationnelle du SDAT telle que présentée ci-dessous :



QUE ladite structure organisationnelle devienne effective et en vigueur, en date de la présente résolution, et que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle soient abolies à cette même date;

QU'en conséquence, un seul poste de chef de division est requis afin de diriger les divisions unifiées et que ce poste soit confié à M. Sylvain Charland qui assume, à compter de la date de la présente résolution, les responsabilités de chef de division – Génie et environnement ;

QUE M. Charland soit ainsi nommé, conformément aux termes et conditions énoncés à l'Entente sur les conditions des employés-cadres au poste de chef de division – Génie et environnement, ce titre reflétant la nature des responsabilités confiées dès ce jour, à ce dernier;

QU'en conséquence, le titre de chef de division - Technique devienne caduc;

QUE les postes de coordonnateur en environnement et de chargé de projets en environnement relèvent désormais du chef de division – Génie et environnement;

QUE les postes d'inspecteur en environnement et d'agent de bureau 2 relèvent désormais du chef de division – Permis et inspections;

QU'en raison de cette réorganisation administrative, le poste de chef de division - Environnement soit aboli en date de la présente résolution et que cette décision entraîne le licenciement de son titulaire à cette même date;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la quittance et transaction à intervenir, le cas échéant, dans le cadre du licenciement et tous les documents requis permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-11-991 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-11-992 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 18 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier